

Département :
AIN

Commune :
NANTUA

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01012
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
tél. 04 74 45 86 00 -fax 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

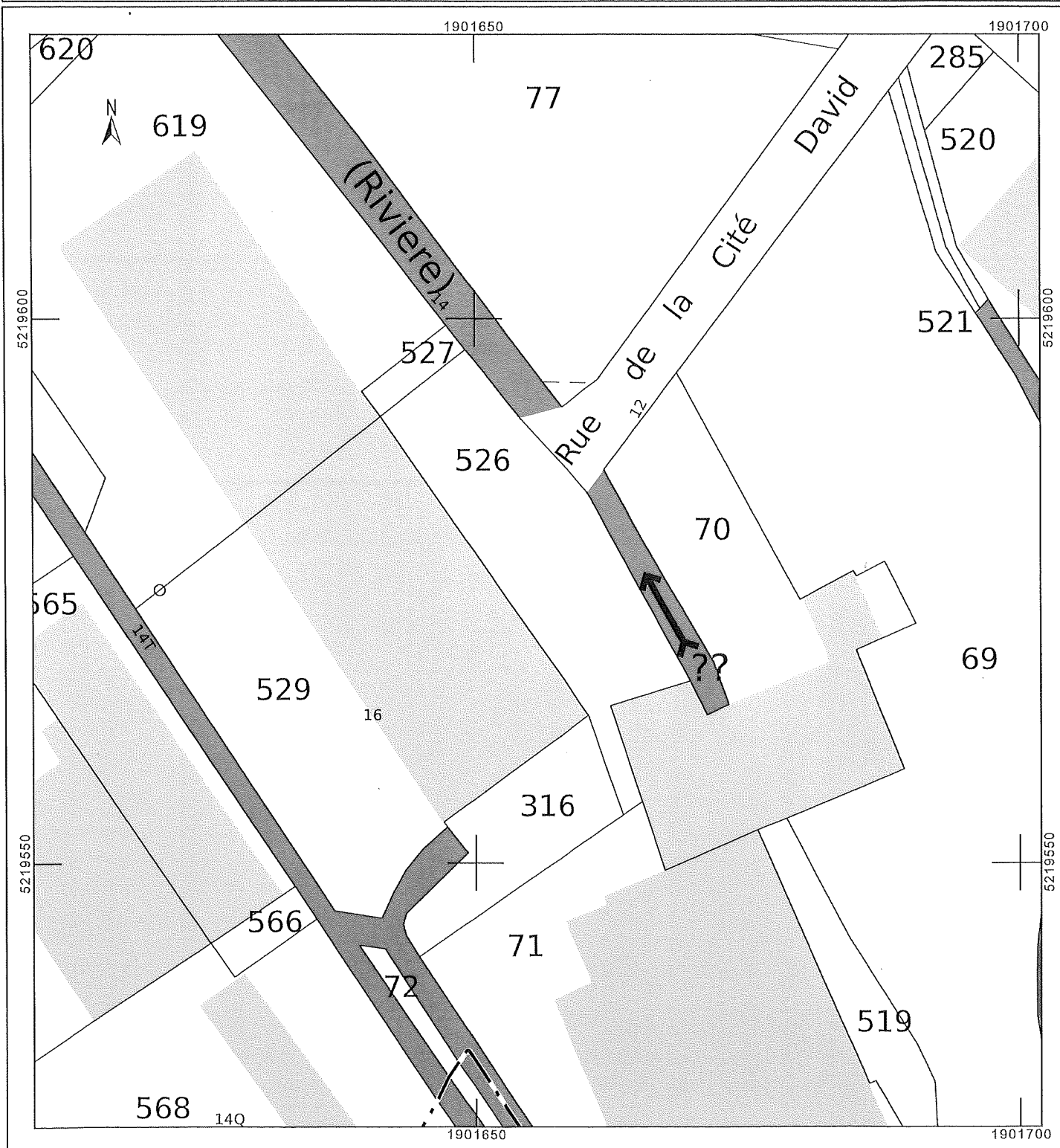
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 27/06/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
AIN

Commune :
NANTUA

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01012
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
tél. 04 74 45 86 00 -fax 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

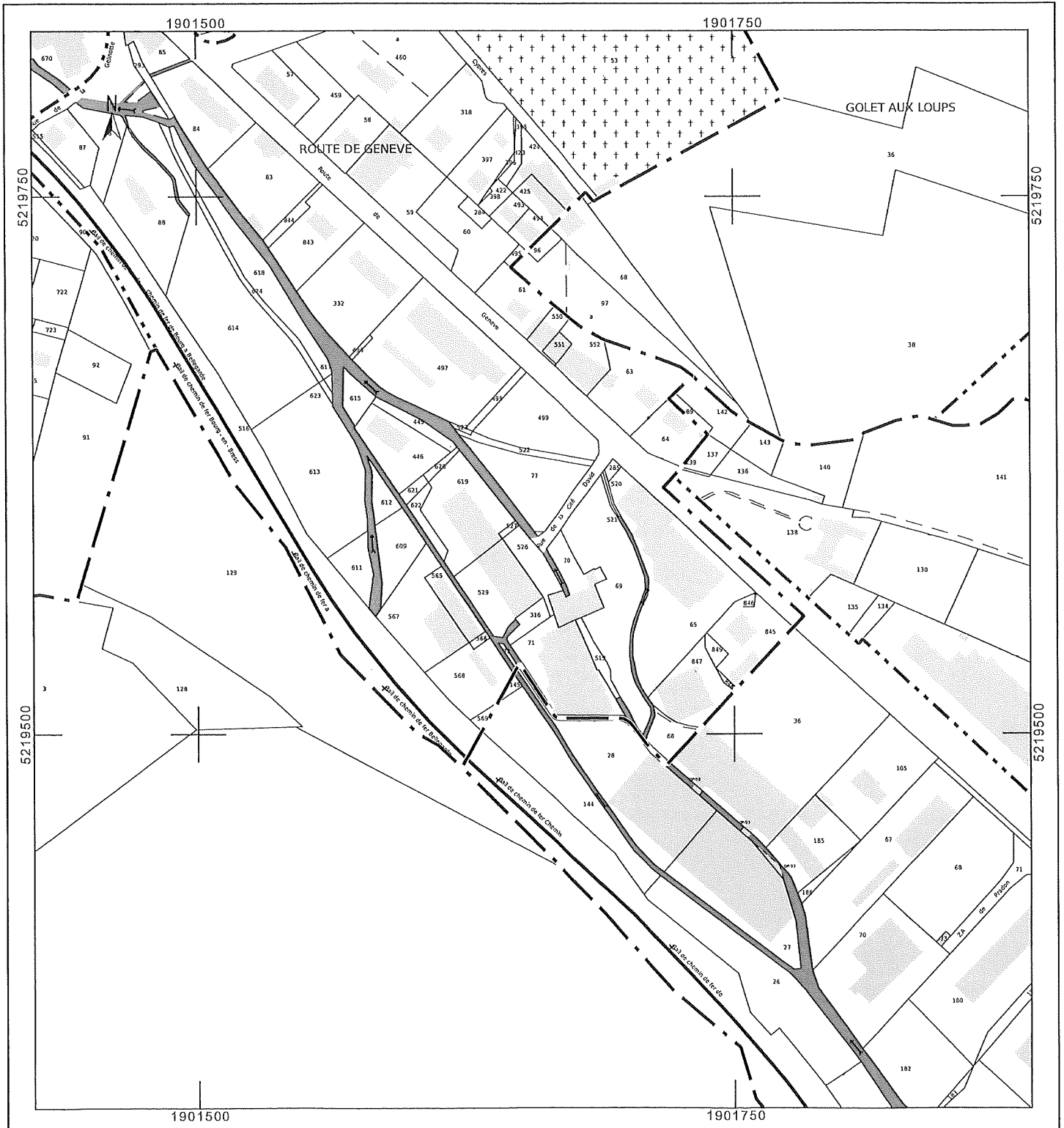
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 27/06/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 26/06/2025
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 010B140100

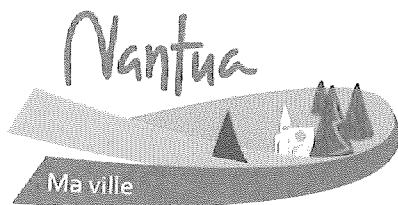
SF2519051271

DESIGNATION DES PROPRIETES										
<i>Département :</i> 001				<i>Commune :</i> 269			NANTUA			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AD	0526			RTE DE GENEVE	0ha03a90ca					
AD	0529			16 RTE DE GENEVE	0ha09a76ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30





Nantua, le 18 juillet 2025

Maître Luc ROBERT & associés
Toque28
6 rue Lalande
BP60145
1004 Bourg en Bresse Cedex

N/REF : Affaire suivie par Pauline MERCIER – 04 74 75 96 14

OBJET : Caisse d'Epargne Rhône Alpes / Morris née Plunkett Adina
Réf : 20250104 – LR/TM

Parcelles AD526, AD529 – 16 et 16bis route de Genève 01130 Nantua

Maître,

Pour faire suite à votre demande de renseignements, reçu par courrier recommandé en date du 15 juillet dernier, je vous confirme que l'immeuble sis route de Genève est en zone UXa du PLUiH et qu'il est donc soumis à un droit de préemption urbain simple.

Cet immeuble est situé en zone Bt8 du Plan de prévention des Risques naturels instauré en date du 13/12/2010.

Concernant l'assainissement collectif, je vous invite à vous rapprocher de Haut Bugey Agglomération et plus particulièrement de la maison de l'eau sis 160 cours de Verdun à Oyonnax qui a la compétence eau et assainissement.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'information concernant la construction de cet immeuble qui date des années 1900.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET

